



Appel coordonné sur le FSE Mobilité transnationale Mesures pour les jeunes défavorisés et les jeunes adultes

Exigences obligatoires minimales communes

A: INTRODUCTION

Un cadre coordonné pour la mobilité transnationale
Utilisation du FSE pour la mobilité transnationale: la base juridique
But et structure de l'appel coordonné

B: CONTENU

1 - Objectifs des programmes de mobilité

2 - Groupe Cible

3 - Cycle du programme

4 - Les normes de qualité minimum

- 4.1 Projet Mise en place et gestion
- 4.2 Recrutement des participants
- 4.3 Préparation des participants
- 4.4 Expérience d'apprentissage lié au travail à l'étranger
- 4.5 Suivi

5 - Les structures de mise en œuvre

- 5.1 Le demandeur et les partenaires au niveau national
- 5.2 Partenaires transnationaux
- 5.3 Principe de l'égalité des chances

6 Critères communs d'éligibilité

- 6.1 Admissibilité des coûts
- 6.2 Répartition des coûts
- 6.3 Utilisation des options de coûts simplifiés

Annexe : définitions

A: INTRODUCTION

Un cadre coordonné pour la mobilité transnationale

Les expériences d'apprentissage à l'étranger offrent une occasion unique pour les jeunes en difficulté de prendre part à des expériences qui changent la vie. Sortir les jeunes de leurs environnements normaux de la maison et de la communauté est l'occasion pour eux de réaliser les ambitions et les rêves qui leur ont semblés jusqu'à présent irréalisables. Grâce à l'accent mis sur le renforcement de l'équipe, de l'orientation et des conseils appropriés, les participants peuvent développer des aptitudes personnelles, l'autonomie et la confiance en soi, ainsi que des compétences professionnelles.

Bénéficier des avantages de la mobilité transnationale nécessite une attention particulière de la part des opérateurs de projets pour chacun des éléments clés de la préparation, l'envoi et le suivi de chaque participant avant, pendant et après leur séjour à l'étranger. Il requiert également une étroite coopération et une coordination entre les opérateurs d'envoi des participants et ceux qui les accueillent à l'étranger¹.

Rendre disponible de telles expériences plus largement en Europe nécessite une coopération entre les États membres ou régions. C'est avec cet objectif présent à l'esprit que l'appel coordonné pour les mesures de mobilité transnationale pour les jeunes défavorisés et les jeunes adultes a été développé. L'appel coordonné permet aux États membres / régions à coopérer au niveau transnational à l'aide du FSE. Ce document fournit un cadre pour les États membres / régions à travailler ensemble, en sachant que les projets qu'ils soutiennent vont travailler aux mêmes exigences minimales. Il contribue également à garantir que le promoteur d'un projet dans un pays saura à quoi s'attendre de leurs partenaires dans d'autres pays.

S'appuyant sur les bonnes pratiques à travers l'Europe², ce document définit les exigences communes concernant l'objectif global de la mobilité transnationale, les groupes cibles, la qualité, les structures de mise en œuvre et l'éligibilité des coûts. Ensemble, ces exigences contribueront à assurer la qualité des séjours à l'étranger.

¹ Nous nous référons à travers des organisations «d'accueil», qui sont les organismes qui reçoivent des participants de l'étranger.

² Cela inclut la bonne pratique d'un large éventail de sources, en particulier le programme allemand IDA et d'autres initiatives de mobilité nationale et régionale soutenus par le FSE entre 2007 à 2013.

Développé par un réseau de 13 autorités de gestion du FSE actives dans ce domaine³, l'appel est ouvert à toutes les autorités de gestion du FSE / ou organismes d'exécution en Europe désireux d'y participer.

Utilisation du FSE à la mobilité transnationale: la base juridique

L'appel coordonné constitue un outil important dans la mise en œuvre des politiques de l'UE dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes et la mobilité pour tous⁴. Il est basé sur un accord volontaire entre les États membres et les régions de partenariat pour mener des opérations FSE sur la mobilité des jeunes dans leurs programmes opérationnels du FSE national et régional respectifs. En définissant un ensemble d'exigences minimales pour ces opérations convenues, il faut une nouvelle approche de la coordination des politiques concrètes dans le domaine de la transnationalité.

La base juridique de l'appel coordonné est le règlement du FSE 1304/2013 et le règlement 1303/2013 des Fonds structurels, en vertu de laquelle FSE soutient:

*"Intégration durable dans le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui n'ont pas d'emploi, d'éducation ou de formation, y compris les jeunes à risque d'exclusion sociale et les jeunes des communautés marginalisées, y compris à travers la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse [...]."*⁵

*et "États membres soutiennent la coopération transnationale dans le but de promouvoir l'apprentissage mutuel, augmentant ainsi l'efficacité des politiques soutenues par le FSE [...]."*⁶

La Commission facilite la coopération transnationale [le cas échéant] sur [...] des thèmes choisis par les États membres, par l'apprentissage mutuel et coordonnés ou rejoint l'action [...] ».

En outre, cet appel coordonné respecte l'/ 78/2000 de l'UE, qui établit un cadre général pour l'égalité de traitement en matière d'emploi et de profession. L'appel protège donc les principes de non-discrimination, l'égalité des chances, l'action positive, l'accessibilité et des aménagements raisonnables pour les personnes handicapées afin de favoriser l'adoption de mesures appropriées pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à, de participer ou d'y progresser en matière d'emploi ou de suivre une formation.

³ Voir <http://www.tln-mobility.eu/EN/Home/home.html>

⁴ Comme énoncé dans les objectifs de la stratégie Europe 2020: http://ec.europa.eu/europe2020/index_en.htm.

⁵ 1304/2013 art. 3, ph. 1, let. A, ii

⁶ 1304/2013 art. 10, ph. 1

Dans ce cadre juridique, les lois nationales et les règles relatives aux aides d'État s'appliquent.

But et structure de l'appel coordonné

L'appel coordonné fournit un cadre pour les appels nationaux et régionaux. Il énonce les critères qui sont obligatoires pour les pays / régions participant à l'appel. Ces critères ont été élaborés en tenant compte des variations au sein du groupe cible et des circonstances différentes dans les États membres. Étant donné que ce document contient les exigences minimales communes, les autorités de gestion du FSE / Organismes de gestion ont la liberté de faire des spécifications supplémentaires s'ils le souhaitent. Questions relatives à l'application des exigences doivent être adressées aux autorités de gestion concernées FSE / organismes d'exécution.

Le document est structuré dans les sections suivantes:

1. Objectifs, décrivant l'objectif global de séjours à l'étranger
2. Groupes cibles, définissant la tranche d'âge et des exemples de groupes cibles
3. Le cycle du programme
4. Normes minimales de qualité à travers les phases de séjours à l'étranger
5. Structures de mise en œuvre
6. Critères communs d'éligibilité

Un manuel de guidance distinct de l'appel coordonné fournit des informations et des exemples d'approches et de méthodes qui ont réussi. Structuré de la même manière que l'appel, il fournit des informations essentielles pour comprendre et interpréter l'appel coordonné. Le Guide des procédures doit donc être lu en conjonction avec le présent document.

B: CONTENU

1 - Objectifs des programmes de mobilité lancés dans le cadre de cet appel coordonné

L'objectif des programmes de mobilité transnationale lancés par les autorités de gestion du FSE / organismes d'exécution en vertu du présent Appel coordonné est d'intégrer les participants de ces programmes dans l'enseignement, la formation professionnelle ou l'emploi.

Ce doit être atteint en améliorant les connaissances, les aptitudes et compétences des participants grâce à des expériences d'apprentissage en milieu de travail à l'étranger⁷.

2 - Groupe cible

Le groupe cible des programmes lancés dans le cadre de cet appel doit être coordonnée jeunes âgés de 18 à 30 pas de l'emploi, de l'éducation ou de la formation (NEET), qui sont considérés comme vulnérables en ce qui concerne leurs chances d'éducation entrant, la formation professionnelle et de l'emploi. Dans ce groupe cible, les participants concernés seront, par exemple:

- Les jeunes *aidants*
- jeunes déscolarisés
- Les personnes à faible niveau de qualification
- Les personnes inactives
- Les personnes handicapées
- Les personnes sans expérience professionnelle.

Il est possible pour les autorités de gestion du FSE / organismes d'exécution pour ouvrir leurs programmes respectifs pour les personnes jusqu'à l'âge de 35 ans, si elles le désirent.

À la lumière des publics très divers de participants dans le cadre du présent appel, les opérateurs du projet doivent s'assurer que dans toutes les phases de la participation des mesures soient adaptées aux besoins spécifiques, les qualifications et les compétences des participants, y compris les besoins d'accessibilité des personnes handicapées avec des besoins particuliers.

3. Le cycle du programme

L'appel coordonné et les appels nationaux et régionaux respectifs des autorités / organismes nationaux et régionaux de mise en œuvre, sont lancés dans une fenêtre commune. Les projets de mobilité dans le cadre du présent appel peuvent être conçus avec une durée maximale de trois ans.

⁷ Voir l'annexe pour la définition de l'expérience d'apprentissage lié au travail à l'étranger.

Dans le cadre de cet appel coordonné, les demandes ne peuvent être présentées au niveau national et régional par les organisations qui envoient des participants à l'étranger. Ceci est en accord avec la disposition générale du FSE qui stipule que les opérations financées par le FSE devraient être situées dans ou à être menées au profit de la zone du programme⁸.

Comme requérant l'opérateur du projet d'envoi est le signataire du contrat de convention de subvention avec son Autorité régionale ou nationale au nom du partenariat transnational; et a donc la responsabilité vis-à-vis de son autorité responsable de gestion pour assurer la qualité des services fournis par l'organisation d'accueil dans le pays partenaire. Pour les critères obligatoires sur la préparation du partenariat transnational voir la section 4.1.2.

Il est cependant souhaitable dans la logique de cet appel que les organisations ayant l'intention de soumettre une application ne fassent pas seulement l'envoi de participants, mais également l'accueil des participants étrangers⁹.

En ce qui concerne la mise en place de partenariats transnationaux, les autorités de gestion / organismes d'exécution peuvent accepter les propositions des demandeurs de projet avec un partenariat transnational pré-arrangé ou avec un partenaire transnational encore à déterminer.

Pour faciliter la création de partenariats transnationaux pour les opérateurs qui ont soumis un projet sans un partenaire transnational prédéfini, une base de données de recherche de partenaires est établie en vertu du présent Appel coordonné. Cette base de données comprend tous les opérateurs de projets qui ont été présélectionnés¹⁰ par les États membres et les régions participant au cours de la fenêtre commune pour l'appel et qui sont activement à la recherche d'un partenaire transnational.

En outre, des forums de recherche de partenaires dédiés sont organisés pour fournir aux opérateurs de projets la possibilité d'améliorer ou de finaliser leurs partenariats.

4. Normes minimales de qualité à travers les phases de séjours à l'étranger

Afin d'assurer la qualité des programmes de mobilité transnationale lancées par les autorités de gestion du FSE / organismes d'exécution en vertu du présent Appel coordonné, les projets

⁸ 1303/2013, art. 70 and 1304/2013 art. 13 (2)

⁹ Il n'est pas possible de faire une demande de subvention à titre d'organisme d'hébergement seulement

¹⁰ La Présélection est un outil important pour la qualité.

doivent répondre aux exigences minimales communes suivantes concernant leur structure et de la gestion.

Sauf indication, les exigences minimales applicables à l'envoi d'opérateurs de projets plutôt que d'accueillir les opérateurs du projet.

Compte tenu de la nature transnationale des activités, il est essentiel que le groupe cible impliqué, et les méthodes et les approches à utiliser, soient convenus entre l'envoi et l'accueil des opérateurs du projet.

4.1 Projet mise en place et gestion

4.1.1 La structure du projet

Finalité : *La préparation et l'envoi des participants dans les pays étrangers et assurer leur intégration dans l'enseignement, la formation ou l'emploi une fois qu'ils rentrent chez eux, nécessite un certain nombre d'étapes distinctes mais connexes. Il est important que ces mesures soient prises en compte dans la structuration des projets, afin de s'assurer que chaque étape bénéficie d'une attention explicite afin de maximiser l'efficacité de la mobilité transnationale pour les participants. La continuité entre les phases est un ingrédient essentiel de réussite de la mobilité à l'étranger.*

Tous les projets de cet appel coordonné doivent comporter les phases suivantes:

- Recrutement des participants
- Préparation des participants
- Séjour à l'étranger
- Suivi au retour

4.1.2 Accords entre l'envoi d'opérateurs de projets et les organisations hôtes

Finalité : *Une des conditions principales qui affectent la réussite de la mobilité transnationale concerne la qualité et la clarté des relations entre les opérateurs du projet, organisations d'envoi des participants et les organisations qui les accueillent dans d'autres pays. Des accords écrits couvrant tous les aspects clés de la mise en place et la mise en œuvre des séjours à l'étranger devraient être préparés et signés par les deux parties comme une première étape. Les opérateurs d'envoi du projet doivent faire un projet d'accord écrit avec les organisations d'hébergement couvrant au moins les points suivants:*

- les types de participants impliqués et leurs besoins en fonction de leur séjour à l'étranger;
- le travail commun des tuteurs nommés par chaque partie, ainsi que les prises de décisions concernant la gestion des participants
- la structure et le contenu des activités de mobilité avant que le stage ait lieu, couvrant les activités interculturelles et linguistiques, le placement professionnel, des sujets pratiques , concernant le développement d'activités interculturelles et linguistiques, le placement professionnel, des questions pratiques concernant le voyage et le séjour dans un pays étranger, ainsi que les activités pour développer l'esprit du groupe et les compétences générales
- le niveau de connaissance en langue dont les participants doivent disposer afin d'assurer une compréhension mutuelle des besoins linguistiques et du soutien demandé pendant le placement
- comment les progrès des participants seront évalués, reconnus et validés en incluant les bases initiales;
- la coopération avec l'organisme d'accueil dans toutes les phases de la manière suivante :
 - dans la phase préparatoire, les organismes d'accueil doivent, au minimum, recevoir des informations avant les stages afin qu'ils aient pleinement connaissance des profils des participants et puissent participer à des discussions de passation.
 - pendant leur séjour de travail à l'étranger, les organismes d'envoi doivent, au minimum, prendre part à l'organisation des stages, travailler en étroite collaboration avec des organisations et entreprises locales afin d'identifier des lieux de stage adaptés et s'assurer que les organismes d'accueil aient connaissance des besoins des participants ; les opérateurs de projets à l'accueil doivent également s'impliquer dans l'organisation d'un programme culturel / linguistique et instaurer, par exemple, un mentorat et tutorat personnalisés.
 - dans la phase de suivi, les organismes d'accueil doivent participer à l'évaluation des participants
- les risques qui peuvent être rencontrés et la manière de les aborder, y compris les procédures pour gérer les conflits, en utilisant par exemple un plan de gestion des risques.
- comment l'égalité des chances et les principes de non-discrimination seront confirmés, par exemple, la fourniture d'un logement et d'accessibilité adapté pour les participants handicapés;
- Quelle communication régulière et effective avec les structures d'accueil et les partenaires notamment les services publics de l'Emploi va être établi et entretenue.

4.1.3 Suivi et évaluation

Finalité : *Disposer de moyens permettant de suivre et évaluer les activités est essentiel pour pouvoir mesurer l'efficacité de la mobilité transnationale. En outre, le nouveau round du FSE prévoit des conséquences financières si des objectifs n'ont pas été atteints.*

Les opérateurs des projets doivent collecter des données à des fins de suivi et d'évaluation dans un format spécifique du FSE (Managing Authorities/Implementing Bodies) qui répond aux exigences légales du Fond Social Européen et du fond de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes.

4.2 Recrutement des participants

4.2.1 Stimuler la participation

Finalité : *Il se peut que des participants issus de contextes défavorables aient vécu des expériences négatives dans l'éducation, la formation et sur le marché de travail, et aient besoin de mesures spécifiques pour encourager et stimuler leur participation.*

Compte tenu des besoins du groupe cible qui sont se sont détachés ou découragés de l'éducation, de la formation professionnelle ou des possibilités sur le marché de travail, les opérateurs de projet doivent appliquer des méthodes qui :

- leur permettent d'atteindre le groupe cible
- sont appropriées au groupe cible
- encouragent, motivent et stimulent le groupe cible à la participation

4.2.2 Sélection des participants

Finalité : *Les groupes cibles devront probablement faire l'objet de processus de sélection non-traditionnels qui révèlent leurs compétences et leur potentiel non-académique. Il est peu probable que les groupes cibles disposent déjà d'une expérience à l'étranger et ils peuvent manquer de confiance en eux. Le processus de sélection doit donc identifier des jeunes capables de faire face à un séjour de travail à l'étranger.*

Compte tenu des besoins du groupe cible qui sont se sont détachés ou découragés de l'éducation, de la formation professionnelle ou des possibilités sur le marché de travail, les opérateurs de projet doivent appliquer des méthodes qui :

- identifient des personnes qui, avec un soutien approprié et basé sur le niveau de motivation individuelle, seront capables de tirer profit de leur participation en termes d'intégration dans l'éducation, de formation professionnelle et d'emploi

- identifient des personnes qui considèreront un séjour à l'étranger comme un défi mais qui seront aptes à y faire face grâce à soutien approprié

4.3 Préparation du participant

4.3.1 Les plans d'action et de formation du participant

Finalité : *Il est important que les participants aient des plans d'action et de formation dans le but d'explicitier leurs objectifs et les résultats attendus de leur placement. Ces plans doivent préciser comment les objectifs seront atteints et rapportés/enregistrés. Ils doivent être préparés avec la participation des jeunes afin d'assurer que les participants reconnaissent et ou s'approprient d'avantage en faisant leurs ces objectifs.*

Les opérateurs du projet doivent utiliser avec chaque participant un plan d'action et de formation adapté spécialement à leur besoins, capacités et compétences y compris l'accessibilité qui décrit :

- les objectifs et les résultats attendus du placement des participants
- les activités entreprises/qui vont être entreprises
- les méthodes d'évaluation qui seront utilisées

Les participants doivent être impliqués dans l'élaboration de leurs propres plans d'action et de formation avec le soutien fourni/prévu éventuellement aux personnes handicapées avec des besoins spécifiques.

La même documentation doit être utilisée pendant tout la période de mobilité du participant.

4.3.2 Compétences de base du participant

Finalité : *Au début, il est important que les opérateurs de projet comprennent les qualifications et les compétences que les participants disposent/possèdent déjà pour fixer des objectifs de leur développement.*

Les opérateurs du projet doivent utiliser des méthodes pour positionner les compétences des participants qui leur permettent de :

- travailler ensemble conjointement avec les participants pour fixer leurs objectifs individuels

- adapter les dispositions aux besoins du participant
- évaluer les progrès du participant pendant et après la période de mobilité

4.3.3 Le tutorat / le suivi

Finalité: *Un tutorat/suivi continu est une partie essentielle aux périodes de mobilité pour les participants défavorisés. Les tuteurs créent/offrent un espace où les participants peuvent réfléchir à leurs expériences et leur progrès et où le tuteur peut apporter du soutien au développement.*

L'opérateur du projet qui envoie des participants doit :

- assurer que chacun a, dès le début de leur participation, l'accès au tuteur qui les connaît et communique avec les partenaires dans la structure d'accueil
- attribuer un tuteur à chaque groupe de participants au minimum
- assurer un contact régulier entre les tuteurs et les participants
- assurer que le même tuteur soit attribué au groupe pendant tout le temps de la participation du groupe

4.3.4 La préparation interculturelle, linguistique, professionnelle et pratique

Finalité : *Les participants ont probablement peu voyagé, surtout à l'étranger et ne seront donc pas très indépendants. Par conséquent, les opérateurs de projet doivent s'assurer qu'ils seront bien préparés à/dans tous les domaines auxquels ils auront à faire face où il est probable qu'ils vivront de nouvelles expériences avec un développement personnel.*

Les opérateurs de projet doivent disposer d'un programme d'activités structuré qui garantit de subvenir aux besoins de tous les participants et de bien préparer les participants en termes/au niveau de

- préparation interculturelle, aidant les participants à aborder en avance un possible « choc culturel » et à faire des réflexions sur leur propre culture et les cultures étrangères et sur des processus socioculturels liés à un séjour à l'étranger
- préparation linguistique
- préparation pour le stage professionnel : discuter et clarifier/éclaircir avec les participants les possibilités et options ouvertes pour eux en relation avec leur stage professionnel et fournir une assistance et des conseils professionnels
- des questions pratiques concernant le voyage et le séjour dans un pays étranger, par exemple modalités de sécurité sociale, de voyage, de logement et du quotidien à l'étranger

Les activités doivent impliquer les participants en tant qu'acteurs plutôt que bénéficiaire passifs et aider le procès de la construction d'un esprit d'équipe entre les participants.

4.4 Expériences instructives liées au travail à l'étranger

4.4.1 Eléments clés

Finalité : *Des jeunes sans emploi, éducation ou formation (NEET) auront typiquement besoin de plus de soutien que les personnes non-désavantagées pendant une expérience instructive liée au travail à l'étranger. Ils demanderont également plus de soutien pour développer des compétences comme le travail en groupe ou autres qui les aident à développer des qualités comme confiance en soi, estime de soi, indépendance et la persévérance. Un soutien linguistique continu (voir 4.3.4 ci-dessus) pendant leur expérience formative liée au travail à l'étranger est important puisque la capacité de parler la langue du pays d'accueil est rarement bien développée. Le soutien linguistique aide les participants à bénéficier d'un maximum d'avantages au cours de leur expérience formative pendant la phase à l'étranger.*

Les participants doivent pouvoir bénéficier d'un programme de soutien structuré pour inclure/intégrer le développement des capacités et compétences non-formelles, soutenir le processus de l'esprit d'équipe et développer des connaissances de langue.

4.4.2 Durée de l'expérience instructive liée au travail à l'étranger

Finalité : *Il est important que l'expérience formative liée au travail à l'étranger soit suffisamment longue pour permettre aux participants d'en bénéficier entièrement. Une durée minimum est précisée ci-dessous mais elle peut être prolongée si les besoins des participants et des employeurs le désirent, comme par exemple dans le cas de certaines personnes handicapées.*

L'expérience formative liée au travail à l'étranger doit durer au moins 2 mois.

La durée minimum peut être réduite lors des circonstances exceptionnelles.

4.4.3 Tutorat pendant l'expérience instructive liée au travail à l'étranger

Finalité : *Le tutorat est une partie indispensable pour l'expérience formative liée au travail à l'étranger. Des tuteurs seront nommés par les opérateurs d'envoi du projet (comme ci-dessus) mais les opérateurs d'accueil du projet jouent également un rôle important dans le tutorat.*

Les opérateurs d'accueil du projet doivent :

- attribuer un tuteur à chaque groupe de participants au minimum
- assurer un contact régulier entre les tuteurs et les participants
- assurer que le même tuteur soit attribué au groupe pendant tout le temps de la participation du groupe

4.5 Le suivi

4.5.1 Eléments clés

Finalité : *La phase du suivi à la suite de l'expérience formative liée au travail à l'étranger constitue une partie essentielle de l'expérience de mobilité transnationale. Son but est de préparer les participants à l'intégration dans l'éducation, la formation ou l'emploi comme un résultat des connaissances, capacités et compétences acquises pendant leur expérience formative liée au travail à l'étranger. Tous les participants n'atteindront pas leurs objectifs pour trouver une solution dans l'éducation, la formation professionnelle ou un emploi dans les limites de temps du soutien basé sur le FSE. Dans ces cas, il est important qu'il y ait une transition harmonieuse/homogène vers d'autres organismes qui assurent un soutien, comme les services publics de l'emploi.*

Les opérateurs de projets doivent offrir aux participants une phase de soutien après leur expérience formative liée au travail à l'étranger qui :

- comprend un soutien et une orientation pour les participants pour qu'ils puissent identifier et réfléchir aux compétences qu'ils ont développées
- comprend un plan d'implication pour chaque participant qui expose comment il va les intégrer dans leur futur projet éducatif, de formation professionnelle ou d'emploi
- assure que, si les participants ne trouvent pas d'éducation, de formation professionnelle ou d'emploi dans le temps limite du soutien basé sur le FSE, ils seront confiés aux structures de soutien appropriées.

4.5.2 Elaboration et rapport du progrès du participant

Finalité : *Il est important que les progrès des participants, et non seulement leur participation, soient contrôlés/mesurés et enregistrés. Cela permet aux participants d'identifier systématiquement les capacités et compétences qu'ils ont développées, et de les présenter/mettre en forme pour soutenir leurs progrès vers un projet éducatif, une formation ou un emploi.*

Pendant la phase de soutien, les opérateurs d'envoi du projet doivent :

- travailler avec les participants pour élaborer le progrès qu'ils ont fait relatif à leur bases initiales (voir section/paragraphe 4.3.1)
- fournir une évaluation précise des possibilités du participant en ce qui concerne son intégration en éducation, formation professionnelle ou emploi
- reconnaître et valider les progrès du participant pour augmenter leurs chances d'intégration dans un emploi et où c'est possible, en relation aux qualifications nationales comme par des principes ECVET et par l'utilisation de document de mobilité Europass
- impliquer toute organisation ou tout individu pertinent/approprié pour évaluer les progrès faits par les participants, y compris les organismes d'accueil et d'envoi, les participants et employeurs impliqués.

4.5.3 Préparation des employeurs pour donner de l'emploi aux participants

Finalité : *Une fois que les participants ont complété leur expérience formative liée au travail à l'étranger, ils rentreront et auront besoin d'aide pour être intégrés à un projet éducatif, à une formation professionnelle ou à l'emploi. Les opérateurs d'envoi du projet devront préparer le terrain parmi les employeurs pour les participants capables de trouver un emploi ce qui leur permettra un processus d'intégration harmonieux.*

Les opérateurs d'envoi du projet doivent sensibiliser des employeurs dans leur pays à recevoir des participants qui ont achevé leur expérience formative liée au travail à l'étranger. Des méthodes pour aider les employeurs à comprendre les besoins spécifiques du groupe cible doivent être appliquées/utilisées.

5 - Structures de mise en œuvre

5.1 Demandeur au niveau national

L'appel est ouvert à n'importe quel type d'organisation considérée éligible par les autorités de gestion du FSE national ou régional

Une liste des organisations potentielles est fournie dans le Manuel d'Instruction.

5.2 Partenaire(s) transnational/transnationaux

Sous cet appel coordonné, tous les projets doivent établir des partenariats opérationnels avec au moins un partenaire transnational d'un autre état membre.

5.3 Principe d'égalité des chances entre femmes et hommes et non discrimination

Sous cet appel coordonné, les autorités de gestion prennent en considération les principes exprimés par l'Union Européenne. Elles agissent dans le but de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. En relation avec les objectifs d'égalité, non-discrimination et responsabilité sociale des acteurs publics et privés, les interventions assurant plus d'opportunités pour le développement professionnel des personnes handicapées doivent être mise en valeur.

6 Critères communs d'éligibilité

6.1 L'éligibilité des coûts

Sous cet appel coordonné, des dépenses pour des activités dans les phases du projet suivantes sont éligibles :

- Recrutement des partenaires et préparation du projet
- Recrutement des participants
- Préparation des participants
- séjour de travail à l'étranger
- phase de suivi

Les différents types de dépenses peuvent être distribués dans les catégories suivantes :

- Coûts liés aux participants individuels (coûts par exemple pour des voyages, hébergement, nourriture, éducation, assurances, sécurité sociale)
- Coûts liés aux interventions orientées vers la pédagogie et le marché de travail (coûts par exemple pour le recrutement, la préparation, l'accompagnement, le recrutement de lieux de stages, briefing et intégration au marché de travail)
- Coûts liés à l'organisation (coûts par exemple pour trouver des partenaires et la préparation du projet, la gestion pendant la mise en œuvre du projet, conférences, administration, dépréciation des avoirs ; avis des experts et consultations, traduction et interprétation, location des locaux)

Autres règles spécifiques concernant le type exact et la nature des coûts éligibles dans les différentes phases qui sont décidés par les autorités nationales ou régionales en charge du lancement des appels nationaux/régionaux.

6.2 Partage des coûts

En principe, le pays d'envoi supporte tous les coûts liés à toutes les activités de leurs participants, peu importe qu'ils soient encourus dans les pays d'accueil ou d'envoi (base légale : Art. 13 (2) Régulation (UE) No 1304/2013).

6.3 Utilisation des options des coûts simplifiés

Il est recommandé d'utiliser les différentes formes d'options des coûts simplifiés qui sont autorisés par les réglementations européennes en vigueur pour la période 2014-2020 (légal basis : Art. 67, 68 Régulation (EU° No 1303/2013 ; Art. 14 Régulation (EU) No 1304/2013) dans les appels régionaux et nationaux.

Les options suivantes sont disponibles : **taux forfaitaires, sommes forfaitaires et unités standards des coûts.**

Les règles exactes réglant l'utilisation des options des coûts simplifiés ainsi que leur montant sont décidées par les autorités nationales ou régionales en charge de lancement des appels nationaux/régionaux.

ANNEXE

Définitions

Positionnement - identification du niveau initial- (baselining)

C'est le processus de travail pour établir le niveau des compétences et des aptitudes d'un participant au début de leur participation. Il ya une grande variété de méthodes disponibles pour ce faire, dont certaines sont mises en évidence dans le manuel d'accompagnement. Ces méthodes permettent aux opérateurs de projets de comprendre les bases sur lesquelles les progrès des participants peuvent être jugés. Il permet également aux opérateurs de projet d'adapter les activités afin de mieux répondre aux besoins des participants.

Les tuteurs (mentors)

Un tuteur est une personne ayant de l'expérience et des connaissances qui permet de guider les participants dans leur expérience d'apprentissage liée au travail. Ils participent activement avec les participants de la préparation à l'entrée dans l'enseignement, la formation professionnelle ou l'emploi après le séjour à l'étranger. Les tuteurs offrent des conseils et un accompagnement aux participants et participent à leur bien-être, facilitent les questions pratiques et le développement personnel. Les tuteurs établissent des relations avec les participants les soutiennent et les aident dans le défi d'atteindre leurs objectifs. Les tuteurs font plus que de répondre à des questions ponctuelles ou de fournir une aide ad hoc.

Expérience d'apprentissage liée au travail à l'étranger

Dans ce document, une expérience d'apprentissage lié au travail à l'étranger est le temps passé par les participants avec une organisation au cours de leur séjour à l'étranger. Ces termes sont utilisés de préférence à «formation» ou «stage», comme certains de ces termes ont des significations ou des connotations particulières dans certains pays / contextes. « Expérience d'apprentissage à l'étranger » peut être utilisée à des fins différentes en fonction des publics ciblés. Par exemple, pour les participants sortis de l'emploi, ils peuvent être utilisés pour reconstruire des routines dans leur vie quotidienne et développer des compétences sociales. Pour les diplômés chômeurs, ils peuvent offrir des opportunités pour acquérir une expérience de travail nouvelle avec des références d'employeurs.

Les taux forfaitaires (flat rates)

Par taux forfaitaires, on entend l'application d'un pourcentage de catégories de coûts définies comme un moyen de calcul des frais. Les taux forfaitaires peuvent par exemple être utilisés pour le calcul et la comptabilisation des coûts administratifs généraux (téléphone, fax, affranchissement, fournitures de bureau, la gestion générale, la comptabilité externe, l'amortissement du matériel, etc).

Les montants forfaitaires (lump sums)

Par montants forfaitaires, on entend des montants fixes qui sont destinées à couvrir la totalité des frais pour une activité donnée, indépendamment de ce que les coûts réels de ceux-ci peuvent être. Les montants forfaitaires peuvent par exemple être utilisé pour couvrir les coûts en matière de planification et de partenariat d'enquête, des projets et des coûts totaux par rapport aux déplacements, l'hébergement et nourrir pour les participants à l'étranger.

Les unités standard de coûts (standard unit of costs)

Les unités standard de coûts se rapportent à des montants fixes payés pour certains services selon une échelle (par exemple Voyage, hébergement, les salaires du personnel impliqué) et constituent une alternative aux montants forfaitaires.

Coûts réels plafonnés (capped real costs)

ECVET Système européen de crédits d'apprentissage pour la formation et l'enseignement professionnel.



Email: TLN-Mobility@bmas.bund.de
Web: www.tln-mobility.eu